



Formulaire d'adhésion

2026/2027

Adhésion	☐ Nouvelle adhésion (Licence prise auprès de notre club) (a)	☐ Renouvellement (Licence prise auprès de notre club) (a)	☐ Sympathisant (Licence prise auprès d'un autre club) (b)
-----------------	---	--	--

Identité de l'adhérent (e)

N° licence (a) (b) _____

Nom * _____ Prénom * _____

Date de naissance * _____ Sexe * ☐ Féminin ☐ Masculin

Adresse * _____

Adresse suite * _____

Code postal * _____ Ville * _____

Téléphone portable * _____ Téléphone fixe _____

Adresse e-mail * _____

Les champs obligatoires comportent le sigle *

(a) A remplir sauf première licence

Attention votre adresse e-mail est nécessaire pour recevoir votre licence par voie électronique.

(b) A remplir et fournir copie de la licence

Je demande à adhérer l'association Rando Val de Garonne ☐

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association, à être convenablement équipé pour les activités auxquelles je participerai, à respecter les consignes données par l'animateur et à garder la fiche de transmission d'informations médicales dans mon sac à dos ☐

Règlement Général sur la Protection des données (RGPD)

En remplissant ce formulaire, je suis informée que mes données personnelles sont utilisées dans le cadre de l'adhésion et de la vie associative, de la relation commerciale éthique et personnalisée ainsi que des statistiques officielles sur les pratiques sportives. ☐

Je m'oppose à ce que mes coordonnées postales, email et/ou mon numéro de téléphone soient transmises aux Partenaires de la FF Randonnée à des fins de prospection commerciale par courrier postal et/ou par téléphone (liste des partenaires sur www.ffrandonnee.fr/la-federation/partenaires) ☐

Pour plus d'informations sur la manière dont vos données sont collectées et vos droits (ex : rectification, portabilité, etc.), consultez la **Politique de Confidentialité** de la FF Randonnée sur son site internet www.ffrandonnee.fr. Vous pouvez également demander l'accès et la suppression de vos données à donneespersonnelles@ffrandonnee.fr.

Abonnement magazine FFRandonnée

Je souscris un abonnement à Passion Rando Magazine pour 1 an de 4 numéros (10 €)

☐

Je ne souscris pas d'abonnement à Passion Rando

☐

Autorisation du droit à l'image

Des photos sur lesquelles vous pouvez figurer sont prises avec l'autorisation du club lors des activités. Vous disposez d'un droit à l'image.

J'autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais, ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel) et sans limitation de durée.

☐

Je n'autorise pas la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais, ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel) et sans limitation de durée.

☐

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans le cadre de la publication, de la promotion et de la publicité à l'usage exclusif de l'Association.

☐

Consignes en cas de refus

Si vous ne souhaitez pas que votre image soit prise ou publiée, il est **de votre responsabilité** de le signaler clairement aux personnes prenant des photos lors des randonnées, sorties, séjours ou événements organisés par le club.

En cas de prises de vue de groupe, veuillez à **ne pas vous positionner dans le champ de l'appareil photo**.

Si vous constatez qu'une photo où vous apparaissez est publiée sur le site internet de Rando Val de Garonne, vous pouvez demander sa suppression en contactant l'administrateur du site à l'adresse suivante :

admin@randovaldegaronne.fr

Merci de votre vigilance pour permettre à chacun de respecter vos souhaits.

Licence & Assurance facultative

J'ai noté que la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et de celle de leurs adhérents. Je reconnais qu'il m'a été proposé plusieurs formules d'assurance facultative et accepte de prendre la licence proposée par mon club

☐

Certificat médical

Règles concernant les certificats médicaux pour les adhérents FFRandonnée

La loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et ses décrets d'application, puis la loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à la démocratisation du sport et ses décrets d'application, laissent aux fédérations sportives l'appréciation de la durée de validité du certificat médical d'absence de contre-indications à la pratique (CACI) des disciplines que leur a déléguées le ministère des Sports et les activités connexes proposées au sein des clubs.

Cette simplification administrative veut responsabiliser les pratiquants vis-à-vis de leur santé ; elle aboutit aux règles suivantes pour notre association :

1. Première prise de licence : Un Certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) pour la pratique des activités de marche et de randonnée et activités connexes (loisirs et/ou compétition), datant de moins de six mois **est obligatoire** pour toute première prise de licence **et à chaque reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus. Le Certificat est à remettre en même temps que le formulaire d'adhésion.**
2. Renouvellement annuel de la licence : le pratiquant doit remplir l'**attestation santé** (Annexe fourni par le club). Un Certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) pour la pratique des activités de marche et de randonnée et activités connexes (loisirs et/ou compétition), datant de moins de six mois **est obligatoire à chaque reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus. Le Certificat est à remettre en même temps que le formulaire d'adhésion.**
3. Pour les adhérents participants exclusivement ou majoritairement aux Rando Santé, un Certificat médical d'absence de contre-indication pour la pratique des activités de marche et de randonnée et activités connexes (loisirs et/ou compétition), datant de moins de six mois **est obligatoire pour chaque nouvelle adhésion ou renouvellement de licence. Le Certificat est à remettre en même temps que le formulaire d'adhésion.**

Validation

Après analyse et validation de votre dossier par le CA, votre adhésion au club Rando Val de Garonne vous sera confirmée par l'émission de votre licence pour les adhérents ou par un email pour les Sympathisants.

En cas de refus de votre adhésion, cela vous sera notifié par email et la cotisation restituée.

A _____ Le _____

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »



FICHE DE TRANSMISSION D'INFORMATIONS MEDICALES DU MARCHEUR

A DESTINATION DES SECOURS

OBLIGATOIRE DANS LE SAC A DOS SOUS PLASTIQUE

Nom _____

Prénom _____

Date de Naissance _____

Téléphone portable _____

Domicile _____

Nom et coordonnées de la personne à prévenir _____

PROBLEMES MEDICAUX

Nom et coordonnées du médecin traitant _____

Pathologie : Allergies et réaction

Traitement : (médicaments spécifiques dans le sac à dos)

Conseil de Santé et Attestation sur l'honneur (Pratiquant majeur)

Il est indispensable et urgent de consulter un médecin avant la reprise de la pratique et/ou de la compétition, si vous avez ressenti ou eu au moins 1 fois au cours des 12 derniers mois :

- Une douleur dans la poitrine à l'effort ;
- Des palpitations (perception inhabituelle et anormale des battements cardiaques) ;
- Une perte de connaissance brutale au repos ou à l'effort ;
- Un essoufflement inhabituel à l'effort.

Il est nécessaire d'avoir l'avis d'un médecin pour statuer sur une contre-indication éventuelle ou un bilan préalable à une pratique intensive ou en compétition, si vous êtes dans une des situations suivantes :

- **Vous êtes une femme de 45 ans ou plus** et vous avez repris une activité physique intensive sans réaliser d'évaluation médicale de votre risque cardiovasculaire ;
- **Vous êtes un homme de 35 ans ou plus** et vous avez repris une activité physique intensive sans réaliser d'évaluation médicale de votre risque cardiovasculaire ;
- **Vous cumulez au moins deux des facteurs de risque cardiovasculaire** : âge supérieur ou égal à 50 ans, tabagisme, diabète, excès de cholestérol, hypertension artérielle, surpoids ou obésité ;
- **Vous êtes suivi pour une maladie chronique** ;
- **Vous poursuivez après vos 60 ans** une activité physique intensive ou en compétition ;
- **Un membre de votre famille (parents, frère ou sœur, enfants)** est décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ;
- **Un membre de votre famille (parents, frère ou sœur)** a présenté une maladie cardiaque avant ses 35 ans ;
- **Vous ressentez une baisse récente inexpliquée** de vos performances.

La Commission médicale (COMED) de la FFRandonnée conseille fortement une consultation et un suivi médical si :

- **Vous n'avez jamais réalisé d'électrocardiogramme** (la COMED recommande de réaliser au moins un ECG dans sa vie) ;
- **Au cours des douze derniers mois :**
 - ⇒ Vous avez arrêté le sport plus de 30 jours pour raisons de santé ;
 - ⇒ Vous avez débuté un traitement médicamenteux de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ;
 - ⇒ Vous pensez avoir, ou on vous a déjà fait remarquer que vous aviez un problème avec la nourriture ;
 - ⇒ Vous êtes une femme et vous n'avez plus de règles depuis plus de trois mois ;
 - ⇒ Vous avez eu un traumatisme crânien ;
 - ⇒ Vous pensez avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive.

La COMED vous invite à adopter les bons réflexes pour votre pratique sportive en consultant les 10 règles d'or édictées par le Club des Cardiologues du sport.

Je soussigné(e) , licencié n°
 (NOM et Prénom) (le cas échéant)

atteste sur l'honneur avoir pris connaissance des conseils de santé de la COMED de la FFRandonnée ci-dessus.

Fait à Le

Signature